

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 Département de la Sarthe
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU VAL DE LOIR
SÉANCE DU 18 MARS 2025

Convocation

Date de la convocation : 05/03/2025

Date de l'affichage convocation : 05/03/2025

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le : 21/03/2025

Publiée ou notifiée le : 21/03/2025

Nombres de membres afférents au Comité Syndical : 32

Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres qui ont pris part aux délibérations : 20

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre total votants : 24

L'an deux mil vingt-cinq, dix-huit mars, à dix-huit heures, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sur le territoire de la communauté de communes de Sud Sarthe, au siège du Syndicat Mixte du Val de Loir, 764 boulevard des Tourelles, commune du Lude.

Etaient présents :

Délégués de la Communauté de Communes de Loir Lucé Bercé :

Mmes ALLAIRE, BÉNARD-LÉQUIPÉ, MANCEAU, MM ALLARD, BOURIN, OLIVIER.

Délégués de la Communauté de Communes du Sud Sarthe :

MM AMY, AVRIL, BRAULT, CERIZIER, FRIZON, GRANDET, GUILLON, LE BOUFFANT, LORIOT, LOYAU, PAQUET, POSTMA, ROCTON, THERIAU.

Etaient excusés/absents : Mmes, BOURMAULT, GEORGET, HELLEGOUARC'H, LEGER, MARTIN, RIBOUILLEAULT, MM ABRAHAM, BIGNON, BOUGAS, LEESCHAEVE, MOURIER, TOURNADRE.

Pouvoir :

Madame HELLEGOUARC'H donne pouvoir à Madame MANCEAU.

Madame RIBOUILLEAULT donne pouvoir à Monsieur AMY.

Monsieur TOURNADRE donne pouvoir à Monsieur ALLARD.

Monsieur MOURIER donne pouvoir à Monsieur LORIOT.

Assistaient également à la séance :

Sophie GAUBUSSEAU (Directrice)

Délibération 2025 – 13 :

CONTRAT RELATIF A LA PRISE EN CHARGE DES ARTICLES DE BRICOLAGE DE TYPE « OUTILLAGE DU PEINTRE » AVEC L'ECO-ORGANISME ECODDS

Dans le cadre du lancement de plusieurs filières de Responsabilité Elargie des Producteurs (REP), par les pouvoirs publics français, ECODDS a été sollicité par des adhérents metteurs sur le marché concernant la filière Articles de Bricolage et de Jardinage (ABJ).

Le 24 février 2022, ECODDS a été agréé pour la catégorie « Outillages Du Peintre » incluse dans la filière ABJ.

Dans le cadre de la loi AGECE cette nouvelle filière concerne principalement les accessoires nécessaires à l'application de la peinture.

Cette nouvelle filière s'inscrit dans une continuité logique de collecte des déchets issus du bricolage dont le plus gros flux sont les peintures et vient compléter la filière DDS déjà déployée sur les déchèteries du Syndicat Mixte du Val de Loir dans le cadre de la convention signée avec ECODDS le 01/06/2015.

Cette convention est consentie d'une part tant qu'EcoDDS est titulaire de manière continue d'un agrément pour la catégorie I° de l'article R .543-340 du code de l'environnement, et d'autre part tant que la collectivité est compétente en matière de gestion des déchets.

Cette convention a pour objet de :

- Fixer le cadre juridique et financier des relations entre les Parties, et formaliser leurs obligations réciproques relatives à la collecte séparée des Déchets d'Outillages du Peintre
- Définir, pour chaque année civile, les soutiens versés par l'Éco-organisme à la Collectivité : le soutien à la structure et le soutien à la communication

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE le projet de convention avec l'éco-organisme ECODDS,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention, et les avenants qui pourraient s'y rattacher, avec ECODDS afin de bénéficier de cette collecte séparée et bénéficier des soutiens qui en résulte.

Le Président,

*- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.*

Pour extrait, copie conforme,
Le secrétaire de séance,
J-C. AMY,



Pour extrait, copie conforme,
Le Président,
F. OLIVIER

SYNDICAT MIXTE
DU VAL DE LOIR
POUR COLLECTE ET
TRAITEMENT DES DECHETS
764 bd des Tourelles
72800 LE LUDE

